

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5879>

# Au journal officiel du 12 mars 2016

- Actualité - Au journal officiel -



Date de mise en ligne : samedi 12 mars 2016

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

---

## Simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

---

# Environnement, développement durable

– Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 [portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets](#) NOR : DEVP1516674D [1]

[L'intégralité du JORF n°0061 du 12 mars 2016](#)



---

[1] Le décret modifie les dispositions réglementaires relatives à l'économie circulaire et à la prévention et la gestion des déchets. Il modifie les règles applicables à la collecte des ordures ménagères par le service public de gestion des déchets. Il prévoit de nouvelles mesures pour le tri et la collecte séparée par les producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois. Il adapte les dispositions du code de l'environnement relatives à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Il définit les modalités d'application de l'article L. 541-10-9 du code de l'environnement, qui concerne l'obligation pour les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, de s'organiser pour reprendre des déchets issus de matériaux, produits et équipements du même type que ceux qu'ils distribuent. Il apporte enfin plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire.